

Juin 2004

Le Mot du Maire

Cela fait maintenant 3 ans que l'actuelle équipe municipale est en place et comme vous pouvez le constater en lisant cette gazette, le travail ne manque pas entre la recherche d'un repreneur pour le Castel, la réalisation du lotissement, la fin des travaux de la Chaufferie, les travaux de ravalement des bâtiments communaux, ...

Devant une administration de plus en plus pointilleuse, le moindre dossier demande une débâche d'énergie insoupçonnable. Heureusement, l'implication des conseillers municipaux et la qualité de leurs échanges

nous permettent de travailler efficacement dans l'intérêt général de notre commune.

Cet été, le 25^e anniversaire du jumelage avec ERFURTHAUSEN constituera un moment fort. D'ores et déjà, je tiens à remercier l'ensemble des associations et tous les bénévoles qui, une fois encore, se mobilisent avec abnégation pour que cette Fête du Jumelage soit une réussite. La présence de l'ensemble de la population de Château-Garnier aux festivités du jumelage constituera pour eux tous la plus belle des récompenses.

Merci également à toutes les personnes qui se sont portées volontaire pour héberger nos amis allemands, autrichiens et italiens montrent une nouvelle fois que les Castelgarnierois savent recevoir et se mobiliser.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un excellent été tout en vous demandant d'être vigilant en cas de canicule pour vous-même mais également pour les personnes fragiles de votre entourage.



Dans ce numéro :

<i>Etat civil - Calendrier des fêtes</i>	2
<i>Le Petit Théâtre Election de Miss Pays Gencéen</i>	3
<i>Une stèle sur la ligne de démarcation</i>	4
<i>Le budget</i>	4-7
<i>La vie de la commune</i>	8-11
<i>La communauté de communes</i>	12
<i>L'incinération des végétaux</i>	13
<i>La page sociale</i>	14
<i>Le classement des papiers administratifs</i>	15-16
<i>La page franco-anglaise</i>	18-23
<i>La vie des associations</i>	18-23
<i>Le coin des gourmets</i>	24
<i>Notre histoire</i>	25-28

Feu d'artifice

En raison du 25^{ème} anniversaire du jumelage, le traditionnel **feu d'artifice sera tiré samedi 17 juillet vers 23 h**. Avant celui-ci, un dîner aura lieu à 20 h sur le Plan d'eau sous un chapiteau. Il sera suivi d'une soirée dansante gratuite avec Disc-Jockey (Modalités d'inscription page 22 de ce bulletin).



L'état Civil

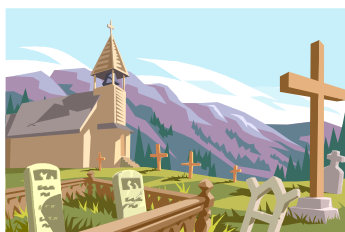
Décès

- MENNETEAU veuve MOYNEAU Irma (*) : le 19/12/2003
- ROBERT Lucien le 25/12/2003
- DEFORGE Jacques : le 02/01/2004
- HEBRAS Daniel : le 06/01/2004
- CADENEL veuve POKORSKI Hélène (*) : le 15/01/2004
- BELLAUD Emilien : le 12/01/2004
- CHEVAIS veuve BOUCHET Yvonne (*) : le 26/01/2004
- TARRONDEAU Jean (*) : le

28/02/2004

- MORICHEAU veuve GRANGER Marie (*) : le 24/03/2004
- DELHOMME Maurice (*) : le 13/04/2004
- CROUIGNEAU Yves : le 18/05/2004

(*) : Maison de retraite



Naissances :

- THENAULT Baptiste : le 16/02/2004
- NAETS Gaëtan : le 30/03/2004



Calendrier des Fêtes

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Samedi 3 et dimanche 4	Dimanche 15	Dimanche 5	Dimanche 3	Vendredi 5 ou Samedi 6	Samedi 4
Voyage en Normandie-	Pétanque du Foyer des Jeunes	Pétanque ou-Ball-trap ACCA	Loto de la Cantine	Concours Tarot	Choucroute Foot
60è anniversaire Débarquement			Dimanche 17	Dimanche 14	Samedi 11
			Loto de la Clique	Loto des Aînés Ruraux	Arbre de Noël
Vendredi 16 au dimanche 18		Dimanche 26	Samedi 23	Samedi 27	Dimanche 12
25è anniversaire du jumelage		Foire de la St Maurice	Soirée Cyclos	A.G Comité des Fêtes	Poule au gibier ACCA
Samedi 17				Dimanche 28	
Feu d'artifice				Concours belote Cantine	

Le Petit Théâtre

La Troupe du Petit Théâtre enchantée du succès obtenu cette année, remercie toutes les personnes venues très nombreuses pour nous applaudir et passer un bon moment à rire avec nous.

Merci aussi à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal pour le prêt des salles pour les répétitions.

Merci aussi à Christelle Coiffure et à Christian DEVERGE toujours fidèles pour leur aide tant pour le maquillage que pour la sono.

Merci également à tous les bénévoles qui assurent la buvette, les entrées, les ventes aux entractes ainsi que tous ceux qui nous ont aidés pour les décors.

Merci à Delphine pour l'interprétation de ces chansons ainsi qu'à Hélène pour sa présentation..

Bravo à nos jeunes acteurs : Elsa, Quentin et Maxime qui ont mis tout leur cœur pour les répétitions mais aussi pour les spectacles.

Enfin merci à tous les acteurs et bonnes vacances d'été.

Pour la prochaine saison 2004/2005, le Petit Théâtre de Château-Garnier recherche des acteurs. Vous aimez le théâtre et vous avez envie de jouer, n'hésitez pas à rejoindre la troupe à partir de septembre prochain. Pour tous renseignements, contacter :

- Aude Montfront: 05 49 87 87 91
- Laurence Lucquiaud: 05 49 97 09 87
- Eliane Barreau: 05 49 87 30 45



Election de Miss Pays Gencéen

Dans un ambiance sympathique et conviviale, avec un spectacle de qualité, a eu lieu le samedi 3 avril, à la salle des fêtes de Gençay, la 6^{ème} édition de l'élection de « Miss Pays Gencéen ». Entourées de plus de 600 personnes, neuf jeunes filles, avec élégance et sourire représentaient chacune des communes du Pays Gencéen et, pour ce faire, furent mannequins le temps d'une soirée, d'un défilé de mode organisé par les commerçants locaux. De jeunes enfants et de beaux jeunes hommes ont également défilé avec classe et humour.

A l'issue du spectacle, le jury a décerné le titre de « Miss Pays Gencéen » à Adeline COUR



TOIS représentant la Ferrière-Airoux, celui de 1^{ère} dauphine à Stéphanie GUITTON représentant Brion et celui de 2^{ème} dauphine à Dephine ROUET représentant Château-Garnier. De nombreux cadeaux leur ont été remis par la Chambre de Commerce, France Bleu, les commerçants participants et les organisateurs. Merci pour cette agréable soirée, et quant à nous, nous remercions doublement Delphine qui nous a fait l'honneur de représenter Château-Garnier deux années consécutives.

Une stèle sur la ligne de démarcation

De 1940 à 1943, la France était coupée en deux par une ligne de 1200 Kms partant de Genève et joignant St Jean Pied de Port en passant par le sud de Tours. Cette ligne de démarcation qui coupait les cantons, les communes, séparait également les hommes répartis en zone occupée et zone libre, n'est jamais complètement sortie de la mémoire de toutes celles et ceux qui vécurent ces moments difficiles.

C'est pourquoi, afin que les jeunes générations puissent connaître cette tranche d'histoire des heures les plus sombres de notre pays, les communes d'Usson du Poitou et de Château-Garnier ont souhaité compléter la matérialisation du tracé dans le canton.

Pour ce faire, une stèle a été érigée à « Bellevue » sur la

route Usson-Château-Garnier et inaugurée le samedi 8 mai 2004 par Monsieur LEPERCQ, maire d'Usson et Monsieur AUDOUX, Maire de Château-



Garnier, en présence d'une foule importante parmi laquelle toutes les communes du canton étaient représentées, ainsi que les associations d'Anciens Combattants, sans oublier Le Docteur Jacques FARISY, devenu historien et ayant plus particulièrement orienté ses recherches sur la ligne de démarcation dans la Vienne.

Cette cérémonie connut

son maximum d'émotions lors des interprétations de l'hymne national, du chant des Partisans par la « Châteloise » et « La Chorale de Château-Garnier », ainsi que le poème « Liberté » de Paul Eluard par les enfants de l'école de Château-Garnier.

Enfin, pour clore cette évocation, une randonnée le long de la ligne de démarcation de « Ransanne » à « Bellevue » en passant par St Secondin était organisée par le Souvenir Français, l'Office de Tourisme de Gençay et le Pays Gencéen, le dimanche 16 mai. Elle connut un beau succès puisque 120 marcheurs parcoururent tout ou partie des 17.8 Km sous un soleil éclatant et dans la bonne humeur. Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs de ces manifestations très réussies.

Le Budget général 2003

Section fonctionnement :

En 2003, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme de 295 860 €, soit 486 € par habitant.

- Les charges nettes de personnel (déductions faites des aides pour les CES et CEC et des remboursements de salaires) représentent 43 % des charges, soit 191,50 €
- Les intérêts de la dette sont cette année encore en diminution (20 € par habitant contre 28 en 2002).

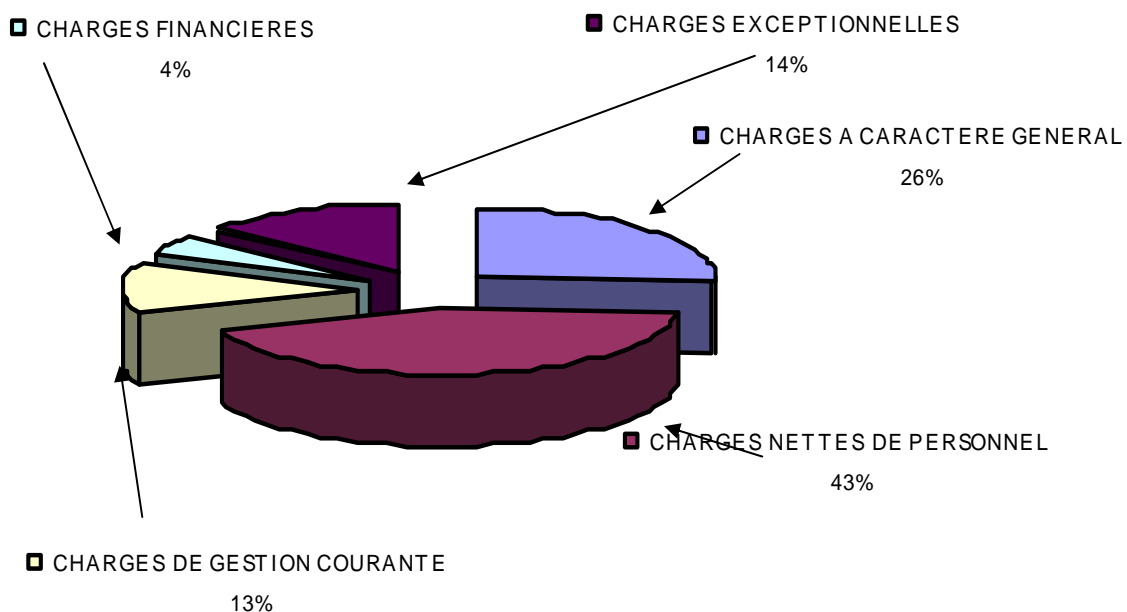
- Les charges à caractère général (eau, électricité, fournitures d'entretien, administratives, de petits équipements, carburant, entretien des bâtiments...) sont en diminution (115 € contre 138 en 2002) tandis que les charges de gestion courante (indemnités élus, subventions aux associations, cotisations diverses...) sont stables à 56 € (57 en 2002).

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 405989 €, soit 667 € par habitant (620 en 2002)

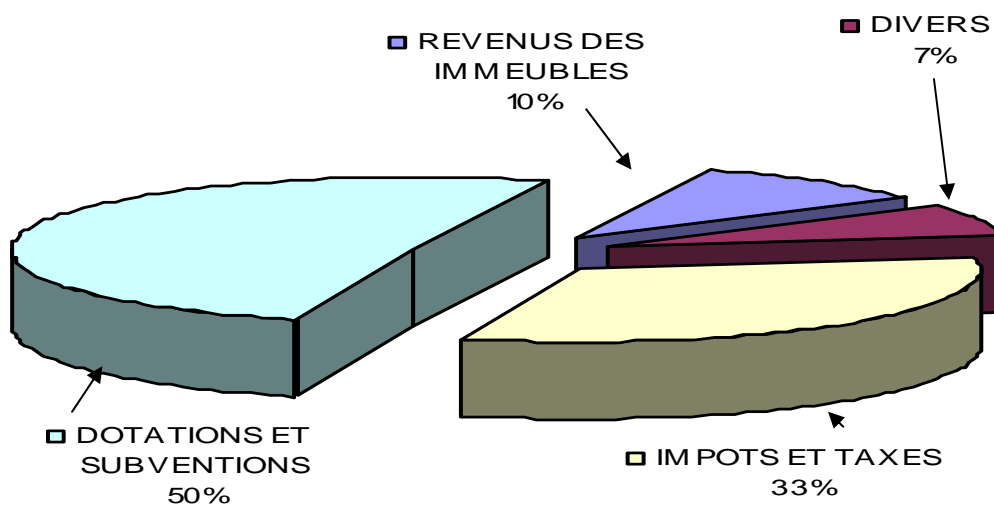
et sont constitués par moitié par les dotations et subventions, le tiers par les impôts et taxes et 10 % par les revenus des immeubles (62 € par habitant).

Le bilan de la section de fonctionnement montre un excédent global de 124787 € 61576 € sont affectés au compte 1068 de la section investissement, le solde (63211) constituant l'excédent net de l'exercice 2003. Les restes à réaliser (déjà budgétés) s'élèvent à 53723 €

Dépenses 2003



Recettes 2003



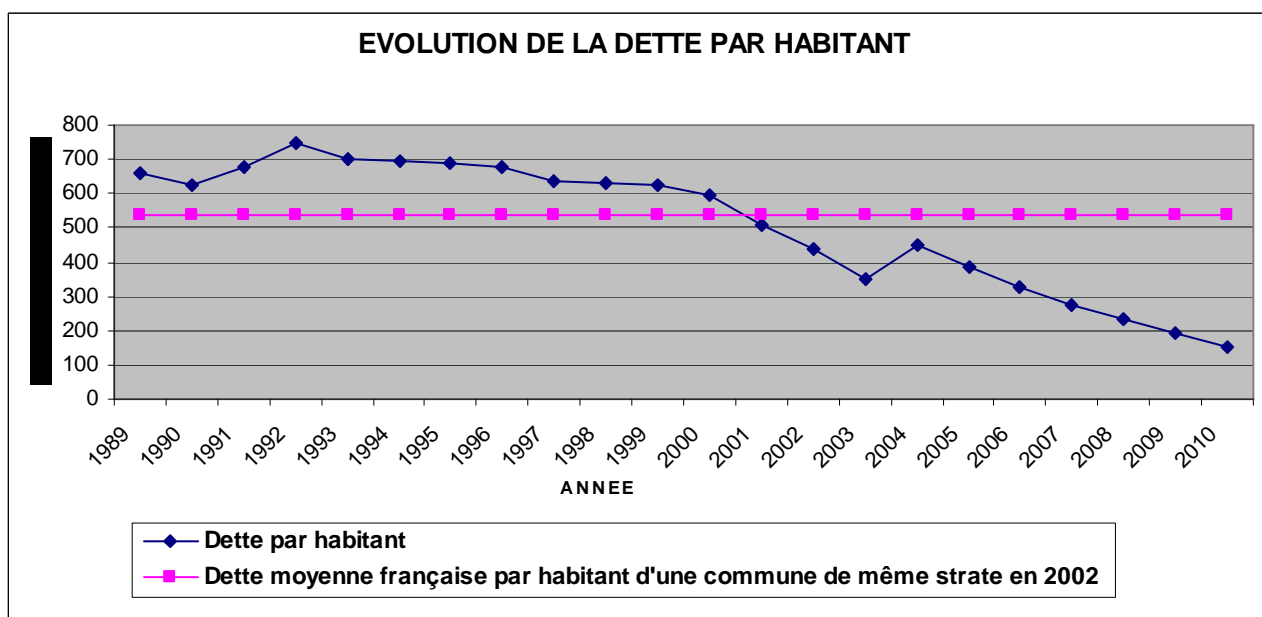
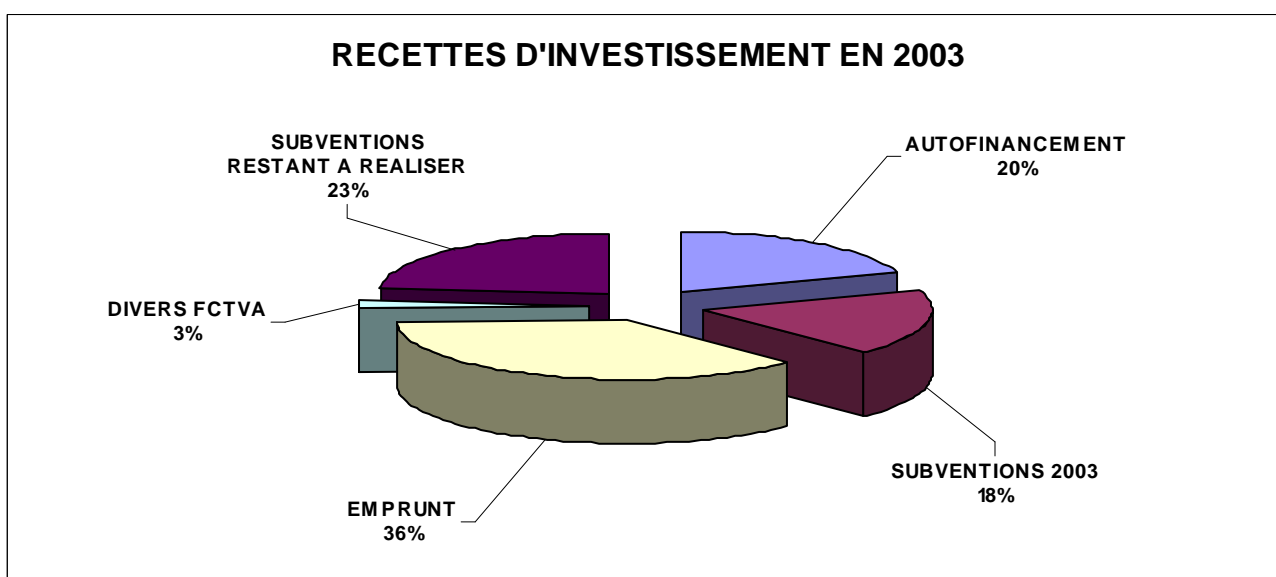
Budget général - Section investissements

En 2003, les dépenses d'investissement se sont élevées hors immobilisations corporelles et différences sur réalisations à 157571 € 117853 € pour les investissements et 39719 € pour les remboursement du capital. Il reste pour 117852 € de travaux budgétés à réaliser.

Fin 2003, le capital de la dette s'élève à 448 € (537 € en moyenne en France pour une commune de même importance).

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement 2002 (compte 1068) et immobilisations corporelles se sont élevées à 157288 € dont 100000 € d'emprunts et 49490 € de subventions. Il reste 64129 € de subventions à réaliser dès la fin des travaux concernés.

Le déficit total d'investissement est de 61576 € et est comblé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement (compte 1068).



Le budget général prévisionnel 2004

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 450285 € et dégage un excédent de 88107 € qui est viré sur l'investissement.

La section investissement est équilibrée à hauteur de 336193 € et prévoit 288326 € de dépenses d'investissement et 133322 € de subventions.

Travaux et subventions prévues

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT	SUBVENT
Ravalement logement école	24500	5350
Voierie rurale	64300	16150
Jeux aire de loisirs	4500	1200
Rachat matériel Castel	7000	0
Achat photocopieur	1700	0
Bordures Cité 1ère tranche	35000	4500
Réparations cloches de l'église	10000	5250
Ravalement des écoles	29555	15897
Toilettes publiques	39300	20682
Ravalement local associations	38230	18662
Ravalement mairie	26603	9381

Les budgets annexes

Le budget chaufferie

Afin d'exploiter rationnellement ce réseau de chaleur et facturer la fourniture d'énergie à La Réverie et à la Commune, un budget annexe avec option TVA a été créé.

Un emprunt de 110000 € à 4,60 % sur 20 ans, a été contracté auprès du Crédit Agricole pour financer l'achat de la chaufferie et du réseau primaire.

Ce budget n'a fonctionné en 2003 que sur le dernier trimestre.

Pour 2004, le budget est équilibré à hauteur de 46292 € pour la partie exploitation et 385668 € pour la partie investissement.

Ce budget ne tient pas compte de l'aide exceptionnelle accordée par le Conseil Général.

Les tarifs 2004 sont :

- Abonnement annuel :
 - Commune : 4149 € HT
 - Réverie : 8224 € HT
- Redevance au kW : 0,045€ HT

La commune refacture les calories consommées aux locataires à raison d'un tarif forfaitaire (abonnement + redevance au kW) de 0,084 € TTC par kW.

Le budget assainissement

En 2003, les recettes d'exploitation, y compris la subvention d'équilibre de 19000 €, se sont élevées à 37596 € et les dépenses à 13266 € (36818 en 2002). Les recettes d'investissement se sont élevées à 27499 € et les dépenses (hors déficit reporté) à 36040 €.

Suite au transfert de compétences « Entretien du réseau assainissement de la Commune de

Château-Garnier » et de la facturation au Syndicat d'Eau de la Régie de Charroux, l'option TVA a dû être prise pour ce budget annexe.

En 2004, le budget prévisionnel montre un compte d'exploitation équilibré à 35242€ (y compris la subvention versée par le budget général de 9000 €) et une section d'investissement équilibrée à 34940.72 €.

La vidange de la lagune va être effectuée pour un coût de 4600 € HT.

Les redevances assainissement pour 2004 sont fixées comme suit :

- redevance fixe annuelle inchangée : 55 €
- Redevance par m3 d'eau consommée : 0.50 € HT (0.49 en 2003).

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2004.

Location du logement conventionné type 2 du presbytère : Melle THILLARD quitte ce logement le 21 mai prochain. Il sera loué à compter du 22 mai à M. NOE Mickaël. Le loyer hors charges était de 193.43€ et passera à 199.15€ au 1^{er} juillet.

Location du logement conventionné de l'école : Melle BAILLAGEAT quittera ce logement de type 5 le 20 juillet 2004. Celui-ci sera donc à louer à partir de cette date. Le loyer qui était de 400.09€ passera à 411.93€ au 1^{er} juillet.

Autres augmentations de loyers au 1^{er} juillet : le loyer hors charges logement conventionné de type 2 du presbytère passe de 193.43€ à 199.15€ et celui de la rue de la poste, occupé par Mme DECLERCQ passera de 400€ à 411.84€.

Délégation au Maire : le conseil donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables jusqu'à 230000€ HT, lorsque que les crédits sont prévus au budget.

Hôtel-Restaurant, station-service : suite au jugement en date du 2 avril 2004, l'offre de la commune (rachat du matériel et de la licence pour 7000€) a été acceptée. La reprise de cet établissement par toute personne intéressée est donc maintenant possible et la commune étudiera les offres.

Réparation du CR de la « Pétolée » à la limite de Payroux : suite à la demande de Mme SEINE, il a été décidé de mettre les cailloux nécessaires pour rendre ce chemin praticable.

Stationnements gênants : le parking de la chaufferie va être matérialisé et indiqué au public . Il est demandé aux riverains de la route de Bernais de ne plus stationner le long de cette voie déjà très étroite.

Achat de mobilier : du mobilier va être acheté pour équiper la salle « Semailles au Vent » la salle de réunion du local associatif et le bureau du Maire pour un coût d'environ 4000€.

Pose d'un autre miroir au carrefour de la route de « Chez Pibouille » et la route de Bernais. Après visite sur les lieux avec les services de la DDE, il ne semble pas possible de poser un second miroir à ce carrefour.

Interventions des conseillers : Mme MARCHAND demande la possibilité d'acheter des arrosoirs supplémentaires pour le cimetière. M. VIGNAUD : des sacs de bouteilles sont déposés à côté des containers.

Mme CHEVAIS : prévoir une rampe à l'escalier de la scène de la salle des fêtes.

nes de Mauprévoir, Pressac et St Martin l'Ars et leur représentation par la Communauté de Communes du Montmorillonais, ainsi que la modification des statuts qui en résulte.

Recrutement d'un nouveau CES : suite à la rupture du contrat de monsieur BUREL, le Conseil Municipal sur proposition de la Commission de Recrutement a décidé d'embaucher M. DUPONT en CES.

Logement type 2 de la cure : suite à l'état des lieux, le dépôt de garantie de 185.99€ sera restitué à Melle THILLARD qui vient de quitter ce logement.

Logement de la Poste : Monsieur Nicolas VIGNAUD va quitter ce logement au plus tard le 25 août. Le loyer à la prochaine location est fixé à 412 €. Un professionnel va être contacté rapidement pour envisager la réparation de la voûte de la cave qui s'affaisse.

Ouverture d'une ligne de trésorerie. Afin de pouvoir honorer les travaux et acquisitions pour lesquelles les subventions accordées ne sont pas encore versées, le Conseil autorise le Maire à ouvrir auprès du Crédit Agricole, une ligne de trésorerie de 100000€. Les frais s'élèvent à 100€ et les crédits ne seront débloqués qu'en cas de besoin.

Travaux à l'école : une ventilation mécanique contrôlée (coût 1217.71€ TTC), destinée à éviter les problèmes de condensation sera installée à la maternelle pendant les vacances scolaires.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MAI 2004.

Syndicat du Clain : le Conseil accepte le retrait des commu-

La vie de notre commune

Lotissement : le bornage des terrains sera effectué par M. Philippe VAISSIERES, géomètre expert. Les travaux pourraient débuter en septembre.

Terre végétale stockée au Plan d'Eau : considérant que cette terre sera utilisée pour les travaux de réfection de la place et du jardin de la cure, le Conseil décide de la conserver pour les travaux de la commune.

Vidange et nettoyage des lagunes : les travaux seront effectués fin juin. Pour permettre le passage des engins, le stationnement sera interdit route de Bernais.

Pose d'un panneau STOP au carrefour de Maisonneau, Laspierre : une demande va être faite au Conseil Général pour la pose de panneaux « STOP » à ce carrefour.

Interventions des conseillers :

M. BONNIN : le lave vaisselle de la salle des fêtes n'est pas correctement nettoyé par les usagers.

Mme RIBARDIERE : présence de mégots provenant du Foyer des Jeunes dans la cour de la maternelle. Pommiers du japon à supprimer dans la cour de la maternelle.

M. ROUET : voir possibilité de remettre en état le chemin rural du CD25 au CD36 au niveau de la Clinique Vétérinaire.

M. GUINAULT : certains agriculteurs demandent s'il serait possible qu'ils prennent directement les cailloux à la carrière pour réparer les chemins.

M. REMAUD : le panneau d'agglomération sur la route de Gençay doit être reculé. Répon-

se : l'arrêté pour modification de la limite d'agglomération va être pris et il sera demandé à la DAEE de déplacer les panneaux.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JUIN 2004.

Logement de la poste : la voûte de la cave de la poste, risquant de s'écrouler du fait de fissures très importantes dûes certainement à la sécheresse de l'été dernier, il a été demandé à M. Nicolas VIGNAUD de quitter le logement. Une déclaration va être faite à l'assurance. Suite à ce déménagement pour raison de sécurité, le Conseil décide de ne plus faire payer de loyer à M. VIGNAUD à compter du 1^{er} juin. Il a également été demandé à l'Entreprise HEBRAS de démolir la voûte de la cave et de réaliser un plancher béton et un carrelage dans la cuisine pour 7623.01€ TTC. Ces travaux doivent être effectués au plus vite pour que ce logement soit loué à Mme Sylvie CHAMBARD dès que possible, moyennant un loyer mensuel de 412€. Les travaux concernant le remplacement des portes des servitudes seront effectués ultérieurement.

Location du logement de l'école : Ce logement sera loué à M. Mme. POMEL à compter du 21 juillet, moyennant un loyer mensuel de 411.93€.

Lotissement La DDE nous informe qu'une demande d'autorisation de défrichement doit être effectuée, la parcelle de bois se trouvant au fond des lots et la haie sont comprises dans un massif forestier de plus de 4 hectares. Le Maire est autorisé à présenter la demande d'autorisation de défrichement.

Hôtel-restaurant : un budget annexe assujéti à TVA est créé. Ce budget est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 21930€ et en section d'investissement à la somme de 271046€.

Demande d'aide exceptionnelle : une aide exceptionnelle de 7500€ est demandée auprès de Monsieur LEPERCQ, député, au titre de la réserve parlementaire, afin de financer une partie des travaux de rénovation de la mairie.

Travaux à la mairie : les travaux de rénovation de la mairie (notamment le carrelage), seront effectués pendant les congés du secrétaire, soit du 15 juillet au 15 août. La mairie sera transférée à la garderie pendant la durée des travaux.

Interventions des conseillers :

Mme LEOBET : installer une signalisation pour indiquer les toilettes publiques

Mme MARCHAND : dans le cadre des fêtes du jumelage, la messe se déroulera dans l'église

Mme RIBARDIERE : demande que les employés communaux installent le podium et trois tentes pour la fête des écoles. Réponse : une participation active des parents est demandée.

M. REMAUD : demande le résultat d'analyse des boues de la lagune avant épandage. M. BERNARDIE va fournir cette analyse.

Mme CHEVAIS : mettre une signalisation pour mieux indiquer le plan d'eau.



La vie de notre commune

Le point sur Le Relais du Castel

Depuis juillet 2002, l'exploitant du Relais du Castel a sursis au paiement des loyers dus à la commune et ceci malgré les démarches et relances effectuées par l'intermédiaire de la Trésorerie de Gençay . La dette vis à vis de la commune (loyers, taxes professionnelle, d'assainissement, d'habitation) avoisine 10000 €

Une saisie conservatoire a été effectuée sur la licence à l'initiative du percepteur.

Le 14 novembre 2003, le Tribunal de Commerce de Poitiers a prononcé la liquidation judiciaire du Relais du CASTEL

Afin de pouvoir chercher activement et choisir un repreneur fiable, et non de se le faire imposer, le Conseil Municipal a décidé de se porter acquéreur

de la licence et du matériel auprès de Maître MONTIER, Liquidateur, fin janvier 2004.

Par ordonnance du Tribunal de Commerce de Poitiers du 02/04/04, l'offre de la commune de Château-Garnier était acceptée pour un montant de 7000 €(somme à laquelle il convient de rajouter les frais).

Suite à cette décision, la commune a pu récupérer les clés et le Conseil, visiter les locaux.

A cette occasion, il s'est avéré que si l'état de la partie professionnelle était globalement satisfaisante, il était néanmoins indispensable de prévoir des travaux de peinture, de rénovation de sols et de changement d'huissieries avant de remettre en location l'ensemble des locaux.

D'autre part, la remise en fonctionnement des pompes à carburant pourrait nécessiter une épreuve des cuves et canalisations pour un montant de 4558€TTC.

Deux candidats motivés se sont fait connaître en vue de reprendre l'exploitation du Castel.

Ces 2 candidats ont été convoqués le 18 juin lors d'une réunion exceptionnelle de Conseil Municipal, afin de présenter l'un après l'autre, la teneur de leur projet, leur motivation et leur plan de financement..

Le Conseil Municipal fera connaître sa décision vers la mi juillet par un vote à bulletin secret après avoir pris connaissance des dernières garanties sollicitées

Fleurissement du Pont Arnaud



Le jour de la Pentecôte :
Il restait 2 géraniums



2 jours plus tard :
plus aucune fleur



Syndicat mixte du Clain Sud

Afin de pouvoir continuer à œuvrer efficacement, le Syndicat Mixte du Clain Sud a émis, en juillet 2003, une demande de déclaration d'intérêt général pour l'entretien du Clain en amont.

Suite à l'enquête publique, le résultat a été favorable à cette demande et Monsieur le Préfet a pris le 18 mars 2004, un arrêté (N° 2004/DDAF/SFEE/129) déclarant d'intérêt général, les travaux à exécuter par le Syndicat sur le Clain et ses affluents et instituant l'établissement d'un droit de passage sur les propriétés privées. Nous voudrions, plus spécialement, attirer l'attention des

ri-



verains sur l'établissement d'un droit de passage sur les propriétés privées, ainsi qu'il est défini à l'article 4 : « pendant la durée des travaux, les propriétaires sont tenus de laisser passer sur leurs terrains, les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs ou ouvriers ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux.

Les terrains habituellement bâtis ou clos de murs ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins. Ce droit s'exerce en suivant la rive du cours d'eau et en respectant autant que possible les arbres et les plantations existantes. » . L'intérêt de cette décision préfectorale n'échappera à personne tant elle est importante pour le maintien de la qualité des eaux et de la bonne santé de notre rivière, de sa faune et de sa flore.

Lotissement du Bois de La Barrière

Fin 2003, le Conseil Municipal a décidé de créer un lotissement sur un terrain de M. et Mme BAUDOUX, sur la route de Bernay au lieu-dit Le Bois de La Barrière. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au bureau d'études Castel / Touchard et la commune est devenue propriétaire du terrain par un acte signé le 2/04/04 pour un montant de 9500 €.

Après étude, le terrain a été découpé en 5 lots constructibles, dont les surfaces varient de 1450 à 2250 m².

- Lot 1 : 2250 m²
- Lot 2 : 1540 m²
- Lot 3 : 1700 m²
- Lot 4 : 1970 m²
- Lot 5 : 2190 m²

Des options sont posées sur les

terrains 1, 2 et 3 .

Nous sommes actuellement dans l'attente de l'arrêté de lotissement qui sera délivré par la DDE dès que la DDA nous aura accordé notre demande de défrichement.

Les prix de chaque lot seront fixés lorsque le coût définitif de la viabilisation nous aura été transmis.

Aménagement de la zone d'activités Route de Gençay

Un terrain de surface d'environ 17860 m² appartenant à la commune est prévu pour l'aménagement de la zone d'activités en relation avec la Communauté de Communes .

Afin de viabiliser cette zone, l'extension du réseau d'eau a été réalisée par le SIAEP de

Charroux avec une participation de la commune à hauteur de 10 % (7657.82€ TTC).

Profitant de ces travaux et de l'ouverture de tranchées, les gaines et chambres nécessaires au réseau téléphonique ont été

installées par les employés municipaux.

Le premier projet sur cette zone n'ayant pu aboutir, des contacts sont pris pour l'installation d'une entreprise de stockage et éventuellement production de plaquettes de bois.

Le parc floral de La Belle

Bilan 2003 et depuis l'ouverture 2004

Après une saison 2002 toute à fait prometteuse (18500 visiteurs), la saison 2003 a été moins bonne (14000 visiteurs) due en grande partie à la canicule.

Comme les saisons précédentes, le Parc a ouvert le dernier week-end de mars avec le Salon des Orchidées (1600 visiteurs). La Fête des Plantes, les 24 et 25 avril, commence à devenir un rendez-vous annuel pour les visiteurs et les exposants : cette année 2000 visi-

teurs et plus d'une trentaine d'exposants venus du grand sud ouest de la France. Ce week-end était animé par Philippe Colignon animateur de la rubrique jardin à Télématin (France 2).

Les prochaines manifestations :

- **12 et 13 juin 10h-18h** : Fête de la Rose et du Fuchsia (animation autour de la roseraie avec la présence de professionnels, initiation à l'accrobranche, Fête de l'École de Musique le dimanche après-midi).
- **11 juillet après-midi** : Groupe Folklorique de Polo-

gne.

- **25-26 septembre 10h-18h** : 5^{ème} Concours les peintres au Parc (concours de peintres – expositions d'artistes)

- **24 octobre 10h-18h** : Couleurs et Saveurs d'Automne (dégustation de produits du terroir, de légumes et fruits de saisons).

Le Parc en 2004

Le Parc en 2003 c'est 25 massifs différents, 1000 variétés de plantes vivaces et arbustes, 200 variétés de plantes annuelles soit 15000 plantes.

La collecte des ordures ménagères

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Collecte des Ordures Ménagères et la Collecte Sélective est effectuée en régie par la Communauté de Communes. Pour la mise en place de ce service la Communauté de Communes a investi dans une benne à ordures ménagères neuve et une benne d'occasion, des bornes d'apport volontaire (verre et papiers), une benne avec grue pour la collecte des

bornes. 4 personnes, 2 chauffeurs et 2 rippeurs ont été embauchés.

Après un 1^{er} trimestre de mise en place et de fonctionnement, les différents tonnages collectés (OM et sélectif) correspondent sensiblement aux prévisions effectuées. Des informations plus précises (notamment sur les tonnages et filières) seront bientôt communiquées.



Incinération des végétaux

- **Incinération de végétaux coupés** : pour cette opération, notamment en zone rouge en période de risque limité et en zone orange en période à risque important, **il est préférable de prévenir la Mairie et la Gendarmerie.**
- **Écobuage** : une demande doit être déposée en mairie au moins 48 h avant la date prévue, le maire sollicite l'avis de la DDAF et autorise ou non l'opération. En cas d'autorisation, le maire transmet celle-ci au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et à la Gendarmerie.

	TYPE DE FEU	PERIODE à RISQUE LIMITE	PERIODE à RISQUE IMPORTANT
Zone rouge (bois, forêts, landes et tous terrains situés à moins de 200 m de ces zones y compris les voies qui les traversent)	végétaux coupés	autorisé sous conditions (voir 1)	INTERDIT
	écobuage	autorisation du maire après avis favorable de la DDAF et conditions 2	INTERDIT
zone orange (terrains à plus de 200m des bois, forêts, landes y compris les voies qui les traversent)	végétaux coupés	autorisé	autorisé sous conditions 1
	écobuage	autorisation du Maire sauf avis contraire de la DDAF et conditions 2	autorisation du maire après avis favorable de la DDAF et conditions 2

- **Conditions 1** : pas de vent établi supérieur à 20 km/h ; les foyers ne doivent pas se trouver à l'aplomb des arbres ; il doit exister à proximité du foyer une prise d'arrosage ou une réserve d'eau de 200 litres au moins reliée à un dispositif d'arrosage permettant de mettre l'eau sous pression ; les entassements de végétaux à incinérer ne doivent pas dépasser 1,5 m de diamètre et 1 m de hauteur, si plusieurs tas sont allumés simultanément, ils doivent être séparés d'une distance minimale de 3 mètres et être cantonnés dans un rayon de 10 mètres ; un espace de 5 mètres autour de chaque entassement doit être démuné de toute végétation arbustive ou ligneuse ; les foyers doivent rester sous surveillance constante et être noyés en fin de journée, le recouvrement par la terre est interdit ; les foyers seront allumés le matin et éteints avant 10h (heure solaire),

- **Conditions 2** : cloisonnement inférieur à 10 ha, vent inférieur à 20 km/h, personnel de surveillance et d'extinction suffisant et permanent, cendres et résidus totalement éteints à la fin de l'opération, l'écobuage sera terminé avant 9h00 (heure solaire), les abords seront débroussaillés sur une largeur de 5 mètres au moins,

La Page Sociale

R.M.I : Une réforme pour 2004

Le RMI fait l'objet d'une nouvelle loi. A compter de 2004 (sous réserve des décrets d'application), le dispositif est complété par la création d'un revenu minimum d'activité (RMA). Il s'adresse en priorité aux personnes bénéficiant déjà du RMI depuis au moins un an. Un contrat d'insertion de 20 heures par semaine sur une période maximale de 18 mois (contrat de 6 mois renouvelable 2 fois) doit être mis en place. L'employeur verse un salaire au taux horaire au moins égal à celui du SMIC et perçoit une aide du Département (montant du RMI pour un célibataire). Le RMA donne très peu de droit à la retraite. Le RMI sera désormais payé par le département et non l'Etat et versé par les CAF.

La C.A.F

Une médiatrice CAF, Valérie LABREGERE, se tient à votre disposition pour vous aider à engager des démarches pour faire valoir vos droits aux prestations.

Vous apporter un soutien pour la constitution de votre dossier CAF.

Vous pouvez la contacter au 06.87.71.81.94

Les gestes qui sauvent...



Chutes : si la victime a perdu connaissance, la transporter à l'hôpital pour examen de surveillance. Si elle demeure inanimée, prévenir les secours et la couvrir sans la changer de position.

Brûlures : placer la zone touchée sous un filet d'eau froide au moins 5 minutes puis couvrir d'une compresse stérile ou d'un pansement gras (n'appliquer en aucun cas beurre ou huile). Si la brûlure est importante, allonger la personne et appeler les secours.

Intoxication aux produits ménagers : ne pas tenter de faire vomir (un second passage du produit aggrave les lésions) ni faire boire. Appeler les secours et leur indiquer le nom du produit ingéré. En attendant les secours, si la personne est inconsciente, placez la en position latérale de sécurité.

Présence Verte-Service

Les agents de « Présence Verte Service » livrent des repas à domicile, jusque dans les hameaux les plus reculés de la Vienne. Sur simple appel de votre part, vous pouvez recevoir un repas chaque jour. L'adhésion est pour trois repas minimum et peut être modulée chaque semaine (changement des jours de distribution et du nombre de repas). Chaque semaine est proposé le menu de la semaine suivante. Les repas sont payés à terme échu chaque mois. Le prix du repas est actuellement de 7.60€ avec une prise en charge de la MSA de 3€(sans condition de ressources). Contact : MSA de la Vienne, 37 rue de Touffenet 86000 POITIERS – Tél 05.49.44.59.99.



Télé-Assistance

Contre l'isolement et pour préserver votre indépendance, un service simple et permanent est mis en place pour des secours immédiats. Un matériel d'utilisation extrêmement simple, relié à une prise électrique et une prise de téléphone vous est proposé. Prix de l'installation : 61€, prix de l'abonnement : 34.30€ par mois (dont 46 € pris en charge par la MSA pour ses ressortissants pour l'installation plus 16 € pour l'abonnement). Pour demander ce service, téléphoner à la MSA de la Vienne au 05.49.44.59.99. Les personnes non ressortissantes de la MSA doivent se renseigner auprès de leur propre caisse de retraite

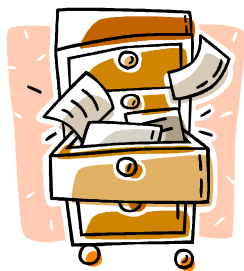
Les Papiers Administratifs

Lors du classement des papiers administratifs ayant trait à la vie quotidienne tant privée que professionnelle, on se pose souvent la question sur les durées de conservation de ces documents. Or celles-ci étant extrêmement variables allant de quelques mois à la vie entière, nous avons essayé de les résumer dans le tableau ci-dessous en nous référant au QUID 2004.

RUBRIQUE	Durée de conservation
<p>ASSURANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quittance (et avis d'échéance), demande de résiliation • Cotisation assurance-vie • Contrats habitation - automobile, dossiers de sinistre • Dossiers d'accidents corporels • Factures d'objets de valeur • Contrats et avenants 	<p>2 ans</p> <p>4 ans</p> <p>10 ans</p> <p>Sans limitation de durée</p> <p>Sans limitation de durée</p> <p>Période de validité</p>
<p>AUTOMOBILE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'assurance – carnet d'entretien • Vignette (véhicule utilitaire, entreprise) • Facture d'achat véhicule - Quittance - Assurances - Courrier avec assureur en cas de vente • Souches amendes avec timbres – Avis de paiement d'amendes • Contrat crédit-bail - Bail ou leasing - Avis d'échéance de paiement automatique - Carnets et factures d'entretien - Quittances location de garage • Double du certificat de vente et références paiement (achat à un particulier - Dossier de règlement accident 	<p>Jusqu'à la réception du prochain document</p> <p>1 an</p> <p>2 ans</p> <p>4 ans</p> <p>10 ans</p> <p>30 ans</p>
<p>DOCUMENTS PERSONNELS ET FAMILIAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Factures déménagement • Contrats, quittances, correspondance (après échéance contrats ou règlement) de succession • Questionnaire médical assurance-vie • Carte d'électeur • Dossiers assurances si primes déductibles des revenus • Relevés Sécurité Sociale, cotisations URSSAF, justificatifs paiements pensions alimentaires, honoraires avocats et notaires • Carte d'identité 	<p>1 an</p> <p>2 ans</p> <p>2 ans</p> <p>3 ans</p> <p>4 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p>

Suite des papiers administratifs

RUBRIQUE	Durée de conservation
<ul style="list-style-type: none"> Passeport Livret de famille - livret militaire - Carte de Service National - Etat signalétique des services - Titres et distinctions honorifiques Diplômes scolaires et universitaires - Contrat de mariage - Jugement de divorce ou de séparation de corps - Actes de liquidation de la communauté - Acte de liquidation de la communauté - Acte(s) de reconnaissance d'enfant(s) naturel(s) - Carnet de santé - Certificat de vaccination - Notification de pension d'invalidité - Testament - Acte de règlement de succession du conjoint - Contrat de concession du caveau ou de la tombe de famille. 	<p>10 ans</p> <p>A vie</p>
<p>ENFANTS</p> <ul style="list-style-type: none"> Certificats de scolarité - Récépissés d'assurances - Double de déclaration d'accident Bulletins scolaires - Dossiers de bourses - Carnets de santé et de vaccination 	<p>2 ans</p> <p>4 à 7 ans</p>
<p>FINANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> Mandats (encaissements) Chèques postaux (encaissements) Crédits à la consommation Bordereaux avoirs fiscaux Avis de mise en paiement des dividendes intérêts - coupons Bordereaux de versement de liquide, de chèques ou d'ordres de virement - Obligations - Actions (à compter de l'amortissement ou de la dissolution) Reconnaissance de dettes Talons de chéquiers, relevés de comptes bancaires ou postaux, avis de prélèvement automatique Dossiers de prêts 	<p>Fin du mois suivant l'émission</p> <p>2 mois après émission</p> <p>2 ans après dernière échéance</p> <p>4 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>30 ans</p> <p>Variable</p> <p>Jusqu'au remboursement total</p>



Suite des rubriques au prochain numéro de gazette



AMIS BRITANNIQUES BONJOUR !

Le Maire de Château-Garnier et l'équipe municipale sont heureux de vous compter parmi leurs administrés et vous présentent la commune.

Notre commune s'étend sur 3589 hectares et comptait une population de 609 habitants au dernier recensement .

Le bureau de poste est ouvert le lundi de 13h30 à 15h45, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 10h30 et de 13h30 à 15h45 et le samedi de 9h à 12h. le départ du courrier est à 15h15. Les autres services sont : l'ambulance-taxi (SUD VIENNE AMBULANCE), Maison de retraite « LA REVERIE », Clinique vétérinaire, aides ménagères, école primaire et maternelle, garderie, assistante maternelle, médecin et pharmacie à 7km. Pour le commerce et l'artisanat, notre commune compte une supérette, une boulangerie-pâtisserie, un bar-tabac, un hôtel- restaurant- station service (en cours de réouverture, hôtel 6 chambres), un maçon, un menuisier, deux plombiers, une quincaillerie (ambulante), un mécanicien, un sonorisateur et deux bou-chers ambulants qui passent les mercredi et vendredi. Pour l'hébergement, outre l'hôtel cité ci-dessus, il existe une aire naturelle de camping, deux gîtes et des chambres d'hôtes. Les Loisirs sont également importants avec des équipements tels que la salle des fêtes, deux salles de réunions, 2 terrains de football, des chemins de randonnées, une aire de loisirs avec plan d'eau, minigolf, tennis, terrain de boules, baignade non surveillée, pêche, etc... et pas moins d'une vingtaine d'associations très actives . Les villes les plus proches sont POITIERS à 35 km, MONTMORILLON à 45 km, CIVRAY à 16km et GENCAY à 13 km . Les sites touristiques les plus proches sont le Futuroscope (60km), le circuit automobile du Vigeant (25km), la vallée des singes (12km) et le parc de la Belle (10km).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la mairie. Le secrétariat de mairie (tél : 0549878011, fax : 0549878286) est ouvert le lundi de 13h30 à 16h30, le mardi de 8h à 12 h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, le jeudi de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h à 12h30 et le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 12h

British friends, hello!

The mayor of Chateau- Garnier and the town Council are pleased to count you among the inhabitants of the town and tell you about it. Our town covers 3589 hectares and had a population of 609 inhabitants at the last census.

The post office is open on Mondays, from 13:30 to 15:45, on Tuesdays, Wednesdays, Thursdays, and Fridays from 9 o'clock to 10:30 and from 13:30 to 15:45 and finally on Saturdays from 9 o'clock to 12 o'clock. The mail is collected at 15:15. The other services are : the ambulance-taxi (Sud Vienne Ambulance), the old people's home "LA REVERIE", the veterinary clinic, the "meals-on-wheels service", the primary and nursery school, the day nursery, the nursery assistant. The doctor and pharmacy are 7kms away. There is a little supermarket, a baker's shop and patisserie, a bar and tobacconist shop, a hotel – restaurant – service station (this hotel of 6 rooms will be reopened soon), a builder, a carpenter, two plumbers, a travelling hardware shop-lorry, a mechanic, a Public Address company , and two butchers who deliver to the surrounding villages on Wednesdays and Fridays and the hairdresser.

For the accommodation, in addition to the hotel , there is an area for camping, two "gîtes", and some "chambres d'hôtes". The leisure activities are also important with facilities like the Village Hall, two meeting rooms, two football grounds , ramblers paths, an area of leisure activities with a bathing lake(which is not kept under surveillance), a minigolf, a tennis court, an area for playing bowls, a fishing area... and at least twenty very active associations. The nearest cities are POITIERS (35 km), MONTMORILLON (45 km), CIVRAY (16km) et GENCAY (13 km) .

The nearest tourist sites are the Futuroscope (60 km), the automobile circuit in Le Vigeant (25 km), the valley of the monkeys (12 km) and the "Parc de la Belle" flower Garden (10 km)

If you need more information, you can contact the town hall. The secretary's office (phone number: 0549878011, fax: 0549878286) is open on Mondays, from 13:30 to 16:30, on Tuesdays from 8 o'clock to 12 o'clock and from 13:30 to 16:30, on Wednesdays from 8 o'clock to 12 o'clock and from 13:30 to 18 o'clock, on Thursdays from 8 o'clock to 12 o'clock and from 13:30 to 16:30, on Fridays from 8 o'clock to 12:30 and the first Saturday of each month from 10 o'clock to 12 o'clock.

Les Aînés Ruraux

Pour l'année 2004, notre club regroupe encore 76 adhérents (92 en 2002). Notre groupe est toujours actif, mais l'âge étant, il s'amenuise lentement. Si nous voulons continuer avec dynamisme, j'invite tous les retraités de Château-Garnier à venir nous rejoindre afin de maintenir ensemble les activités qui nous rassemblent. Les membres se retrouvent tous les 1^{er} mardi de chaque mois à la salle « Semailles au Vent » pour un après-midi de détente très apprécié de tous.

En janvier a eu lieu la galette des rois. En avril, notre concours de belote a rassemblé

112 participants. Notre repas annuel (72 convives) a eu un grand succès et a été animé par



notre chorale (très applaudie). La municipalité était représentée par Mmes CHEVAIS, MARCHAND et M. BERNARDIE, Monsieur le Maire étant exclu-

sé. Tous les participants étaient enchantés. La Banque Alimentaire a permis de collecter 96 kg de denrées alimentaires. En juin, nous fêterons les anniversaires de nos adhérents nés le premier semestre. L'assemblée générale a vu l'arrivée de trois nouveaux adhérents : Mmes DUTHILLEUL, ALEPE et HOUZET. Le bureau exécutif de l'association vieillit et des remplacements futurs sont à envisager. Déjà, Mmes DUTHILLEUL et TOURON y sont entrées et je les remercie très sincèrement.

Le Comité des Fêtes

Comme chaque année, lors du 1^{er} semestre, le Comité des fêtes a été présent dans diverses manifestations telles que : la course cycliste CIVRAY-ST ROMAIN avec prime de 45€, l'élection de MISS PAYS GENCEEEN, les randonnées Gencéennes, la manifestation cyclo-sportive « La Michel GRAIN ». de plus, il a été organisé avec l'UNC/AFN, le traditionnel loto de fin février qui a malheureusement connu une baisse de fréquentation, mais a quand même généré un excédent de 80.91€ par association.

Toujours en collaboration avec l'UNC/AFN, il a participé à la mise en place d'un voyage en Normandie les 3 et 4 juillet 2004, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du débarquement. De ce fait, le voyage prévue en association avec les aînés ruraux pour le 24 juillet 2004 est annulé et reporté en 2005. Enfin, la préparation de la 9^{ème} édition de la foire de la St Maurice suit son cours et toute l'équipe espère qu'elle sera digne des précédentes.

Le Président C. BERNARDIE

Goûter de fin d'année avec nos aînés

En décembre 2003, la municipalité et le CCAS ont offert un goûter à nos aînés. Une quarantaine était présente. Mme RENAUD et M. CHEVRIER de la Marchoise de Gençay ont animé par leurs contes villageois ce petit moment bien sympathique et apprécié de tous.

Les personnes, qui pour diverses raisons, n'ont pas pu se joindre à nous, ont reçu un petit panier de friandises distri-

bué fin décembre.

Les résidents de la Maison de retraite n'ont pas été oubliés; des chocolats leur ont été remis. A cette occasion, nous remercions Mme MARTIN et son personnel pour leur accueil chaleureux, ainsi que la chorale, qui a animé cet après-midi.

Nous espérons que ces rencontres annuelles vous

ont été agréables. En tout cas, nous vous disons à bientôt et sans doute en décembre 2004.



Le Foyer des Jeunes

Le Foyer des jeunes tient d'abord à rappeler à tous les jeunes qu'ils sont les bienvenus dans son local à côté de la mairie. Le local est en effet réouvert depuis quelques mois.

En plus de se retrouver entre jeunes pour passer du temps, le Foyer des Jeunes offre quelques distractions (TV, chaîne Hi-Fi, jeux, baby-foot, jeux-video, coin information-actualité, magazines...). Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 05.49.87.87.91 ou venir dans le local, vous y trouverez du monde le week-end et y serez bien accueillis.

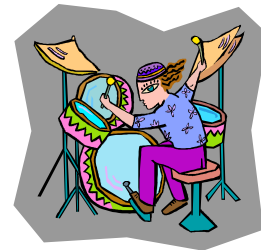
L'association organisait jusqu'à l'année dernière la Fête

de la Bière. Etant donné le manque de participants pendant les mois d'été, nous avons pris la décision d'arrêter cette manifestation et d'en organiser une autre. Tous les jeunes ont donc participé à la soirée antillaise du 28 Février qui a été un succès avec 110 repas servis. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues et toutes celles qui ne font pas ou plus partie du Foyer des Jeunes et qui ont tout de même participé à l'organisation de cette soirée et sans lesquels, elle n'aurait pu avoir lieu..

Le Foyer des Jeunes, c'est aussi une sono, animée par Wilfried Bernard et Aurélien Caillaud, pour vos soirées personnelles (mariages, anniversaires...) ainsi qu'associati-

ves ; vous pouvez les contacter au 05.49.87.80.46 ou au 05.49.87.81.49. Nous remercions d'ailleurs les associations qui nous ont fait confiance pour l'animation de leurs soirées (APE, Les Cyclos, l'Union Sportive).

Le Foyer des Jeunes rappelle aussi qu'il organise une pétanque le dimanche 15 Août après-midi au plan d'eau de Château Garnier. Venez nombreux !!!



Les membres du Foyer des Jeunes.

La Cantine

En décembre, notre concours de belote annuel a connu un bon succès, ce qui apporte une note positive à notre trésorerie.

Lors du repas de Noël, tous les membres actifs ainsi que toutes les personnes qui soutiennent l'association sont venues se joindre aux enfants pour partager le dessert.

Les épidémies hivernales ayant été relativement faibles, cette année, les effectifs se sont maintenus.

M. Barbieri, qui accompagnait bénévolement les enfants pendant le trajet de l'école à la cantine, ayant trouvé du travail doit être remplacé. Pendant quelques semaines, des

mamans de bonne volonté ont assuré cette tâche. Il s'avéra que cette solution était trop contraignante pour les bénévoles. Marylène Rouet, notre cantinière, a eu la gentillesse d'accepter de venir chercher les enfants à l'école, de cette façon, les écoliers se rendent à la cantine accompagnés de Murielle Leboucher et de Marylène. Sandrine Sauzé rejoint la cantine avec les élèves de maternelle aussitôt la sortie de classe.

En collaboration avec les enseignants, un pique-nique sera organisé.

Attention, à la rentrée, jeunes parents sachez qu'il y aura deux postes vacants au bureau de la cantine, car M.

Pierre-Jean Pelloquin et moi-même n'ayant plus d'enfants à la cantine, n'en feront plus partie.

Il me reste à remercier toutes les personnes qui soutiennent la cantine, il faut savoir que beaucoup de parents apportent leur aide spontanément en cas de besoin, « c'est sympa ! »

Merci à tous et bonnes vacances.

Sylvie Mignon

L'A.P.E

L'A.P.E a été créée le 18 janvier 2003, son principal objectif est l'organisation de diverses manifestations **au profit de tous les enfants de l'école** de Château Garnier.

Le carnaval du 06 mars a été une réussite grâce à la participation des parents et à l'accueil des nombreux habitants de la commune qui nous ont ouvert leur porte avec le sourire.



Le concert

C'est une soirée chaleureuse, dans l'église chauffée de Château Garnier, qui nous reste du 7 février 2004. L'ambiance était musicale, les enfants de l'école, ainsi que les chorales de Charroux, Saint Maurice la Clouère et Château Garnier nous ont interprété un répertoire varié pour cette soirée organisée par l'Association de Parents d'Élèves de l'école de Château Garnier. Du classique, à la variété, en passant par la musique traditionnelle, la soirée s'est terminée en apothéose par un chant interprété par les trois chorales réunies.

Nous remercions les mamans qui ont confectionné les délicieux gâteaux et les succulentes brochettes de bonbons (*miam, miam*).



Nous remercions également les chauffeurs et les décorateurs des chars qui ont animé avec les enfants les rues de Château Garnier.

La bonne ambiance s'est poursuivie en soirée, autour d'un copieux buffet froid et une soirée dansante bien animée.

Nous préparons actuellement avec la participation d'associa-

tions de Château Garnier, la grande **kermesse de l'école** du **samedi 26 juin** prochain.

Au programme de la fête

te : Représentation des enfants de l'école avec leurs enseignants, remise des lots de la tombola à gratter, Pêche à la ligne, Enveloppes gagnantes, stand maquillage, chamboulout, buvette, frites, merguez et délicieux repas froid le soir, accompagné de musique pour finir la journée en beauté !

Les membres du bureau sont à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à rejoindre l'A.P.E (*cotisation de 5 euros*) pour les enfants de l'école de Château Garnier.

Nous vous remercions et rendez-vous à la fête de l'école le 26 juin .

L'objectif était, tout en passant une soirée agréable et conviviale autour d'un programme musical, de sensibiliser les uns et les autres au départ des enfants en classe scientifique à la Grière, en Vendée et de récolter des dons afin qu'ils puissent profiter au maximum de leur séjour là bas.

Nous pouvons remercier, au nom des parents et des enfants tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette soirée : les choristes et les chefs de Chœurs, les parents qui ont apporté boissons et gâteaux, Melle Claire Pfeiffer, maîtresse

des CE2, CM1, CM2, qui représentait ses collègues de l'école et qui a présenté le projet des enfants, la municipalité et la communauté locale qui ont mis l'église à disposition, et tous ceux qui étaient présents pour le concert et qui ont été de généreux donateurs.



L'école

Du CP au CM2, nous sommes allés à la Tranche-sur-Mer (en Vendée) en classe scientifique. C'était du 8 au 12 mars 2004.

Nous avons fait des expériences sur le sel. Nous avons vu les marais salants et des parcs à huîtres. Nous sommes allés aux Sables d'Olonne pour voir un marché aux poissons : il y avait un requin-taupe.

Nous avons ramassé des coquillages, des poissons, des anémones, des crabes et des poissons. Avant de partir, nous les avons tous relâchés en mer.

C'était bien ! .



Le plan d'eau

Comme annoncé dans le bulletin de décembre 2003, le bungalow a été rénové grâce au courage de quelques bénévoles, qui pendant 5 week-ends ont réparé la toiture, refait l'électricité, isolé et peint l'intérieur.

Un petit cabanon en bois d'environ 7m2 a été acheté et devrait être installé prochainement du côté de la route de Gençay, avec point d'eau et peut être WC si nos moyens financiers et notre disponibilité le permettent.

Cinq jeux (2 tape-cul, 2 portiques et un jeu sur ressort), financés par la commune vont être installés par les employés communaux et les membres du plan d'eau. Pour ces jeux qui sont conformes aux normes en vigueur, un registre de sécurité devra être tenu par l'association en étroite collaboration

avec les services municipaux qui assureront les contrôles mensuels et annuels.

Faute de temps, les travaux prévus au camping n'ont pu être effectués et sont reportés.

Le concours de belote de janvier avec réveillon a connu un vif succès et s'est déroulé dans une excellente ambiance tout comme le banquet qui a réuni un quarantaine de convives.

Cette année, un très gros effort a été fait pour l'alevinage avec en plus du poisson issu du petit étang (estimé à 350kg), 450kg de grosses carpes (pesant jusqu'à 13kg), 200 kg de gardons, 50 kg de tanches et 270 kg de truites ont été mis pour un coût avoisinant les 3000€.

En raison des fêtes du jumelage auxquelles l'association apportera son aide, le concours de pétanque du 14 juillet est annulé.

Dans l'espoir que vous soyez nombreux à profiter des activités que vous propose notre association, nous vous souhaitons de bonnes vacances.



Le Jumelage : 25ème anniversaire

La Municipalité, le Comité de Jumelage, le groupe folklorique l'Eteurbeuil invitent les habitants de la commune à participer aux cérémonies du 25ème anniversaire du jumelage entre ER-FURTHAUSEN (Allemagne) et CHÂTEAU-GARNIER . Les festivités auront lieu du vendredi 16 juillet au soir au dimanche 18 juillet. Voici le déroulement de ces 3 jours :

- **Vendredi 16 juillet**

Vers 17 h, à la salle des fêtes, un pot d'accueil sera offert par le comité organisateur aux délégations Allemande, Autrichienne et Italienne, ainsi qu'aux personnes qui les hébergent.

Les répartitions dans les familles se feront au cours de ce vin d'honneur.

- **Samedi 17 juillet**

Arrivée du bus allemand vers 10 heures

- 10 h : Visite guidée et commentée de la chaufferie collective
- 11 h : Conférence sur les énergies renouvelables à la Salle des Fêtes, avec différents intervenants
- 12 h 30 : Déjeuner en commun au Plan d'eau (délégations et personnes intéressées)
Buffet froid (prix : 6 €)
- 14 h : Accueil des allemands (en bus) par les familles
- 15 h : Visite du Parc de La Belle à Magné
- 19 h 30 : Apéritif
- 20 h : Dîner au Plan d'eau (sous chapiteau) avec animation par le groupe folklorique et la chorale de Château-Garnier (prix:10€)
- 23 h : Feu d'artifice et soirée dansante avec Disc-Jockey « Sono-light »

- **Dimanche 18 juillet**

- 11 h : Messe à l'église avec la participation de la chorale et de la Clique
- 12- 13 h : Vin d'honneur offert à tous par la Municipalité
- 13 h : Déjeuner en commun sous chapiteau. Cérémonies officielles des 25 ans de jumelage durant le repas. Repas servi par un traiteur (pris : 17 €)
- Après-midi : animations diverses

- **Lundi 19 juillet** : départ de nos invités.

Pour les inscriptions aux différents repas, contactez :

- La Mairie Tél : 05 49 87 80 11
- Mme CHEVAIS Claudine Tél : 05 49 87 85 60
- Mme MARCHAND Claudette Tél 05 49 42 67 79

Veillez vous inscrire avant le 10 juillet dernier délai.

Des renseignements supplémentaires vous seront également fournis dans la presse locale et des affichettes vous seront distribuées.

Le Beau Gardon Castelgarniérois

Les résultats de l'année 2003 se confirment; le nombre des adhérents est stable, mais il faudrait un petit effort de certains pour rester fidèle à notre société de pêche.

Cette année encore, nous allons recevoir l'école de pêche de

Magné, et nous pensons avoir beaucoup d'enfants intéressés. Un lâcher de truites « Arc-en-Ciel » a eu lieu pour l'ouverture du 13/03/04 et aussi un alevinage de brochetons le 5/05/04. Prévision pour la fin de saison d'un alevinage de tanches en novembre.



Le Tennis-Club

Cette année pour le championnat de Printemps 2004, nous finissons honorablement puisque sur une poule de 6 équipes, nous terminons à la 3ème place.

L'équipe est maintenant bien en place et nous espérons monter d'une division pour le championnat d'hiver prochain.

Cette année sportive commençant bien, nous prévoyons de

nous entraîner une fois par semaine (date à définir) et bien sûr avec l'accord de nos femmes.

Notons enfin que l'équipe de Château-Garnier est l'équipe la plus conviviale du département.

Un merci, enfin au Club de Gençay de nous avoir prêté leur terrain couvert cet hiver (lorsque cela était possible).



L'Union Sportive Castelgarniérois

La saison de foot s'est terminée avec un peu de déception. Les objectifs n'ont pu être atteints, notamment pour l'équipe 1 qui n'a pu se maintenir en 1ère division et jouera la saison 2004-2005 en promotion de première division. L'équipe 2 quand à elle, c'est classée 10ème sur 12 en promotion de deuxième division et se maintient donc pour la saison suivante. L'équipe des moins de 15 ans termine 4ème en 1ère division.

Nous avons eu toutefois la satisfaction de remporter pour la 2ème année consécutive la coupe cantonale le 16 Mai à Gençay. Aurons nous le plaisir de la

gagner 5 années de suite pour pouvoir la conserver définitivement ?

Les entraînements étaient menés cette saison par Jean Luc Herrault une fois par semaine généralement le mercredi.

Deux manifestations étaient inscrites au calendrier, la choucroute en décembre et la paëlla le 1er mai. Cette dernière n'a pu avoir lieu faute d'inscription. Un tournoi de sixte a été organisé le Samedi 5 Juin.

Nous tenons à remercier à nouveau la municipalité pour sa subvention et son aide matérielle ainsi que les supporters et les sponsors pour l'achat de

maillots en début de saison ainsi que tous ceux qui ont fait bon accueil à la présentation des calendriers.

Merci à tous, votre aide nous est précieuse pour le bon fonctionnement du club.

Le Président

CHEVAIS Jacques



Recette du Far Civraisien

Ingrédients

- Oseille (*quantité équivalente à un panier*)
 - Ail vert (*quantité pour ail vert , persil et ciboulette équivalente à un bol et demi*)
 - Persil
 - Ciboulette
 - 5 œufs
 - Mie de pain
 - Lait
 - Sel et poivre
- (éventuellement crème fraîche)

Préparation

Trier l'oseille , en enlevant les queues .Faire blanchir quelques minutes à l'eau bouillante .

Trier l'ail vert , le persil , la ciboulette et couper le tout finement .

Faire durcir 3 œufs .

Mettre la mie de pain tremper dans du lait (1 bol).

Faire revenir l'oseille dans du beurre ou de l'huile , ajouter l'ail vert le persil et la ciboulette, laisser cuire 10 mn.

Ecraser les œufs durs avec une fourchette ou les passer à la moulinette et les ajouter à la préparation , ainsi que la mie de pain .

Saler et poivrer (*Facultatif , ajouter 2 cuillères à soupe de crème fraîche*)

Hors du feu , incorporer 2 œufs crus .

Faire cuire 30 mn .

Recette transmise par une Grand-Mère à sa petite fille .
Ce plat n'est connu que dans le Pays Civraisien .

Le Macaroné (de Mme Deforge)

Ingrédients :

2 sachets d'amandes en poudre soit 250 g.

4 blancs d'œufs montés en neige.

150 g de sucre en poudre (ou 180 g et plus si on aime sucré).

Mélanger amandes et sucre puis incorporez délicatement aux blancs d'œufs en neige.

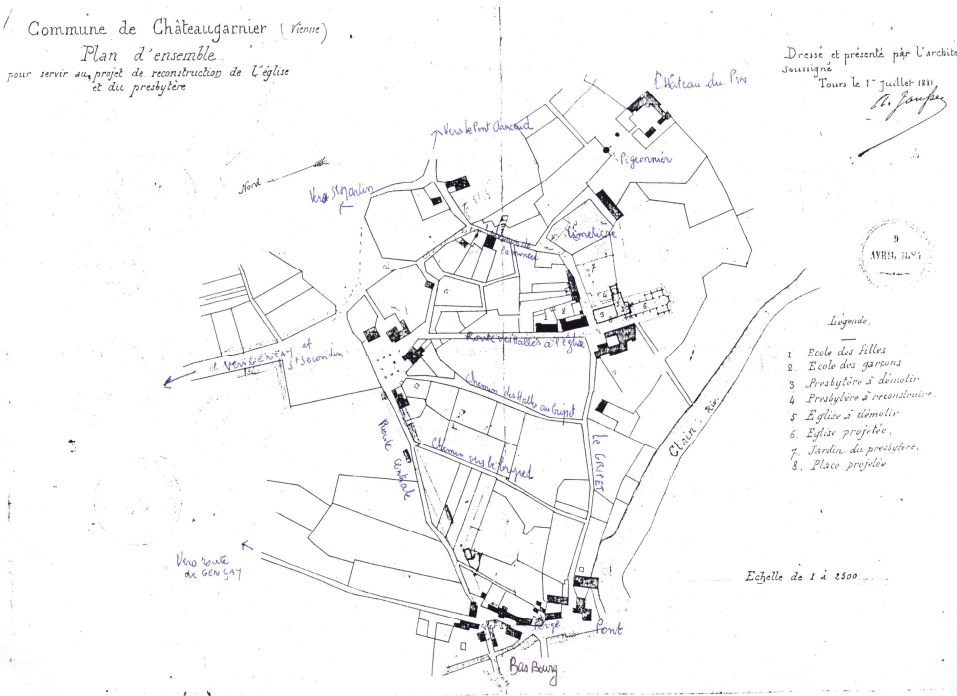
Faire cuire dans un moule de 28 cm beurré (ou recouvert de papier sulfurisé) au four à 175°pendant 25 à 30 minutes.



VILLAGES ET LIEUX-DITS DE CHATEAU-GARNIER (suite)

Notre bon vieux cadastre du début du XIX^{ème} siècle ne nous a pas encore entièrement livré tous les noms incrustés dans notre terroir communal. Il nous reste à poursuivre notre précédente randonnée de décembre 2003 à travers les sections G, H et Z.

I) SECTION G : LE BOURG



1 - Le premier feuillet, sur les deux que recouvre cette section, est en majeure partie consacré à l'agglomération de Château-Garnier. Il faut constater que nombre de lieux-dits n'y sont pas mentionnés. Il est probable que dans l'enchevêtrement des routes, chemins ou sentiers qu'elle comporte, M. VIGNAUD, le géomètre chargé du relevé, n'a pas estimé indispensable de reporter toute une série d'appellations consacrées

par la tradition ou l'usage, afin de ne pas rendre son plan illisible. En l'absence de relevé topographique, outre celui établi en 1881 lors du projet de l'église (qui a été conservé et que nous reproduisons ici), la mémoire collective de notre commune conserve toujours vivantes, des appellations que l'on retrouve dans des archives fort anciennes. Citons en quelques uns : « Le Grippet », c'est à dire la côte qui longe le moulin du bas bourg et conduit à la place de l'église, « Le Champ de Foire

aux Cochons » où a été établi depuis quelques années le square d'Amöneburg, « Le Champ de Foire » ou place centrale, qui a conservé sa superficie ancienne, « La Montée » souvent orthographiée « La Montrée », désigne la côte du cimetière, flanquée au nord d'une élévation de terrain prononcée, « Les Terres Rouges », ensemble de terrains répartis le long de la route de St Martin et englobant le champ de foire

aux cochons, « Le chemin des Petites Forges » qui conduit du bas bourg à ce village, « Les Ruettes » ou « Petites Ruelles », reliant le chemin de l'église à la route de la Montée, « Le GAFFE », ruisseau en provenance des Brandes, traverse le plan d'eau et l'étang des Petites Forges, longe le bâtiment de la poste et aboutit au Clain par l'égout situé à l'extrémité du pont du bas bourg. Mais c'est à grands traits que le cadastre esquisse l'ossature des terres enclavant la partie habitée de la commune :

- d'Ouest en Est, à partir de « Chez Pibouille » au nord, « Les Groix », « Les prés de la Font », « Les Champs de la Halle », « Les Vignes de la Halle », « Les Champs de la Foire », « Les Champs du Canard » et « Les Brandes de Chez Pinet ».

- d'Ouest en Est, à partir du « Pont Arnaud » au Sud, « Monchandy », « La Croix du Bois » appelée par d'autres documents ou par la tradition locale « Croix du Loup » ou « Croix Neuve ».

2 -Le second feuillet de la section G du Bourg présente de vastes champs et peu de terrains bâtis.

- A l'Est de la route de Château-Garnier à « Lavaux », sont mentionnés le village du « Petit Pin », celui du « Grand Pin », pa « Prérie du Pin », ainsi que « Le Petit Chabanne ».

- A l'Ouest de cette route, on trouve les terrains de « La Croix », « La Vallée des Prés de la Croix », « Les Chigniers ».

A l'Ouest du chemin de Château-Garnier au « Grand Chabanne », se succèdent du Sud

au Nord : « Le Maurepas », « La Grande Borne », « Le Chêne Burgaud », « Le Cerisier Punoit », le « Couteille » et « Le Pras ».

II) SECTION H DE VAUX

Pour des raisons indéterminées, l'appellation « Vaux », communément utilisée par le cadastre, a été transformée, dans le langage courant en « Enviaux », sans doute vers le milieu du XIX^{ème} siècle. Ce dernier vocable est désormais solidement implanté au détriment de l'ancien vocable monosyllabique, dans le parler et l'écriture actuels de notre région.

1 - Le premier feuillet de la section H couvre une portion de terrain assez restreinte, contiguë à la commune de Sommières du Clain, où l'on relève les noms « Les Loubières », « La Vigourelte », « Le Brisard », « Les Brandes de la Commune » et « Les Brandes du Mineret ».

2 - Le second feuillet de la section H comprend de nombreuses petites parcelles cultivées situées de part et d'autre de la route de Bernay avec au Nord : « Bois de Chez Pibouille », « Pré de Loumet », « La Pile », « Les Moulinards » et au Sud : « La Roche », « Le Bois de la Barrière », « Les Chaumats », « La Mollotte », « Coteau de la Lionnière », « Vigne de la Lionnière », « Les Sablons » et « Le Coteau de la Batelière ».

Autour de l'agglomération de « Vaux », répartis en demi-cercle : « Les Recloux », le village de « Chez Bois », « Les Vi-

gnes de Veaux », « Les Vignes des Bas de Vaux », « Les Champs des Bas de Vaux » et « Les Prés Bois ».

III) SECTION I DE CHALÉROUX

La section I de Chaléroux est comprise dans un seul feuillet du cadastre. Chaléroux a donné son nom à cette portion de notre commune et sur le bulletin municipal n° 3 de l'année 2002, nous en avons esquissé la toponymie.

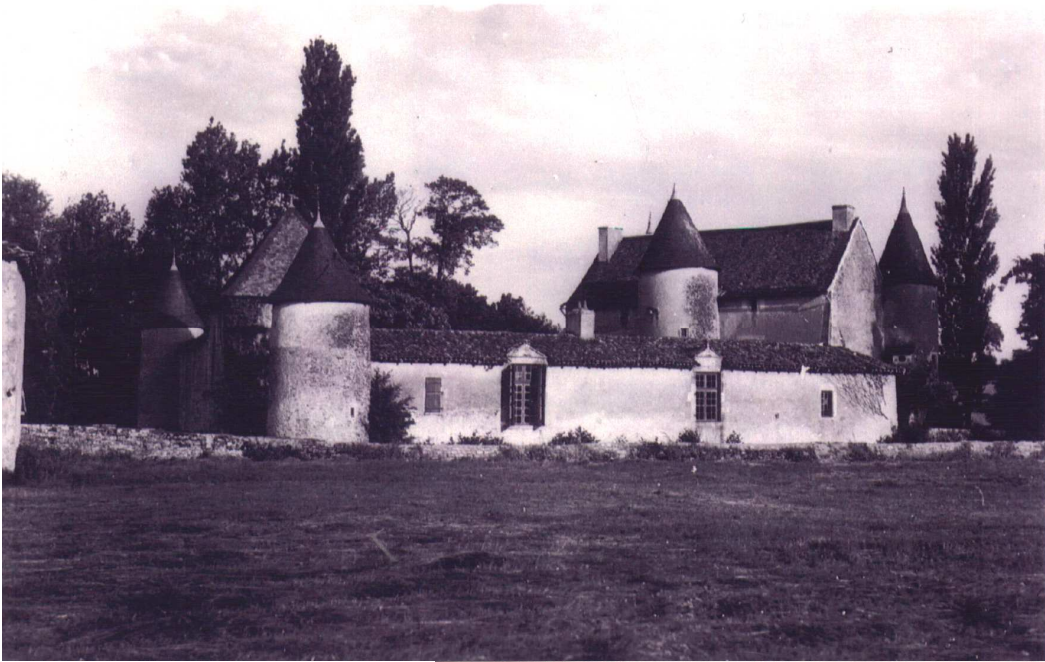
Le section I de Chaléroux a été gagnée en terre cultivable sur un vaste terrain couvert de brandes où se sont progressivement implantés les villages des « Souches, de « Villeneuve » pour s'élargir à « Chez Savoie » et « Chez Linet ». En dehors de ces villages, et en bordure de l'agglomération de Château-Garnier, on ne relève sur le cadastre que le nom du village historique des « Petites Forges ». Seules sont mentionnées les appellations « Brandes de la Commune », « Brandes du Mineret » qui ont conservé dans notre parler local les noms de « Petites Brandes » et « Grandes Brandes ».

Conclusion sur le relevé des toponymes de notre commune

Notre commune est riche de quelques deux cents noms de lieux dont l'appellation est apparue de pair avec l'occupation humaine et l'exploitation agricole, en même temps que reculait la ceinture forestière dont on peut observer les lambeaux sur une carte d'Etat-major suivant une ligne allant de « La

Pétolée » vers « Les Grandes Forges », « Toussac », « Peublanc », « La Maugarnie », « Villeneuve », « Passelipot » et « La Montrée ». Nous nous sommes bornés à relever les toponymes situés dans les limites de la commune, quel qu'eût pu être l'intérêt d'une recherche plus élargie. Il faut d'ailleurs constater que la plupart des noms qui émaillent l'ensemble de notre région présentent de fréquentes analogies et reflètent souvent les mêmes caractères de la vie rurale. En même temps, on ne peut que noter la disparition de plus en plus rapide de ces noms, au rythme de la diminution de la population agricole et de l'abandon simultané des constructions anciennes. Ainsi, notre génération a vu disparaître « La Maison à Sozeau », non loin du « Brisard », « La Maison à la Mère Gaud », « Chez Vergeau ». Aux alentours de la « Gadelière », la mémoire de la localisation des anciens villages de « La Tremblaie » et « Des Combes » a également disparue. Ainsi s'explique qu'au cours des siècles, voire des années, la physionomie d'un terroir peut se transformer, non seulement sous l'effet d'influences climatiques mais surtout par l'action de l'homme qui n'a pas su respecter son environnement ni sauvegarder ses vestiges. Nous nous efforcerons, si le temps nous en est donné de fixer quelques points de repère au profit des générations castelgarniéroises à venir..

Montchandy vers 1925



Calvaire du Square d'Amönebourg

Depuis les temps déjà lointains, où le square d'Amönebourg n'était encore qu'un modeste champ de foire, la paroisse de Château-Garnier avait édifié, à l'angle des routes de Joussé et de Saint-Martin, un calvaire qui fut à diverses reprises remis en état. Nous savons qu'en 1850, le calvaire fut restauré par M. SAVIN de

Monchandy. En 1904, il fut remplacé par une croix de bois. En 1924, à l'occasion d'une mission prêchée par les R.P LE-GEAIS et ROUILLE, missionnaires diocésains, un nouveau calvaire, représentant le Christ en croix, remplaça la croix de 1904. La famille DELAGRAVE fournit le bois de la croix.

Depuis lors, l'entretien du monument est assuré de façon régulière par la municipalité.



La Croix du Loup

Nous n'avons pas de référence concernant la Croix du Loup située route de St-Martin, entre Monchandy et le Petit Pin. Ce calvaire, semble-t-il, a été érigé dans la seconde partie du siècle dernier.

Sans doute, le nom du monument évoque-t-il, par delà un vocable de légende, la période à peine vieille d'un siècle, où

le loup rodait encore dans certaines contrées du Poitou. Animal maléfique, il fallait, pour les équipages de grande vénerie, le poursuivre et l'abattre.



La Croix de la Pibertière

Située sur la commune de Payroux, route de St-Martin, mais considérée par Château-Garnier comme la suite de ses calvaires proches, la croix de la Pibertière a été édifiée, le 25 mars 1897 par M. BELLAUD Antoine et ses enfants Louis et Marie. Cette dernière avait épousé M. MERCIER, grand-père D'Alixe ROY, belle-mère de Mme Arlette

ROY, résidant à Château-Garnier. C'est à leur instigation et à celle de leur famille que la croix, heurtée par une voiture, fut à nouveau relevée et bénie en juillet 1979.



Comité de rédaction :

François. AUDOUX

Claude. BERNARDIE

Claudine. CHEVAIS

Christian. DEVERGE

Huguette. LEOBET

Claudette. MARCHAND

Isabelle. RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

Isabelle. AUDOUX

Michel. ROUET